



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

La sensibilisation à l'apnée du sommeil chez l'enfant

Question écrite n° 5750

Texte de la question

M. Damien Abad attire l'attention de Mme la ministre des solidarités et de la santé sur le sujet de la sensibilisation à l'apnée du sommeil chez l'enfant. En effet, l'apnée du sommeil touche jusqu'à 5 % des enfants et plusieurs de ces problèmes demeurent non traités car ils ne sont pas décelés et passent inaperçus par les parents. Lors d'un rendez-vous à sa permanence parlementaire, M. le député a échangé avec un citoyen qui souhaiterait mettre en place des actions préventives à ce sujet, ce citoyen a pour projet de diffuser aux écoles un livre d'histoire pour enfant illustré avec explication de professionnels de la santé pour les parents afin de les sensibiliser. Aussi, un numéro vert pourrait être mis en place dans l'intention d'informer les parents d'enfants présentant les symptômes décrits dans le livret pour pouvoir consulter les bons professionnels de la santé sur leurs régions. C'est pourquoi il souhaite connaître les actions de prévention que compte mettre en place le Gouvernement afin de proposer des mesures préventives concernant l'apnée du sommeil chez l'enfant.

Texte de la réponse

La stratégie nationale de santé 2018-2022 (SNS) a été adoptée officiellement par le gouvernement fin décembre 2017 à l'issue d'un processus de concertation avec les acteurs de la santé et les autres ministères concernés (ministère de l'agriculture et de l'alimentation, ministère de l'éducation nationale, ministère des outre-mer...) entamé à la fin de l'été et de consultation auprès du public. Elle constitue le cadre de la politique de santé en France. Elle identifie la promotion de la santé dans tous les milieux de vie et la qualité du sommeil, notamment chez l'enfant, comme un des déterminants de la santé auquel les parents doivent être sensibilisés. En ce qui concerne la détection des apnées du sommeil, cette situation est prise en compte dans le nouveau modèle du carnet de santé, en vigueur depuis le 1er avril 2018. Les examens de la troisième à la sixième année comportent deux questions systématiques sur la respiration (nasale ou buccale) et sur un éventuel ronflement. Ces signes, s'ils sont retrouvés en dehors des épisodes d'infections rhino-pharyngées, doivent faire évoquer le risque d'apnées du sommeil. Enfin les parents sont invités de manière systématique à interroger le médecin sur toute question les préoccupant et notamment sur le sommeil, le comportement de leur enfant. En effet, somnolence et fatigue fréquentes ou à l'inverse irritabilité et agitation, peuvent être causées par un sommeil de mauvaise qualité, non réparateur, et orienter vers la recherche des apnées.

Données clés

Auteur : [M. Damien Abad](#)

Circonscription : Ain (5^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 5750

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : [Solidarités et santé](#)

Ministère attributaire : [Solidarités et santé](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [20 février 2018](#), page 1355

Réponse publiée au JO le : [14 août 2018](#), page 7424